

# Fiche de procédure

Informations de base			
CNS - Procédure de consultation Règlement	2000/0208(CNS)	Procédure terminée	
Euro: protection contre le faux monnayage pour les pays ayant ou n'ayant pas adopté l'euro			
Modification <a href="#">2007/0192A(CNS)</a> <a href="#">Modification 2007/0192B(CNS)</a>			
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon			
Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>LIBE</b> Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	PPE-DE <a href="#">CEDERSCHIÖLD Charlotte</a>	14/09/2000
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ECON</b> Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Transports, télécommunications et énergie</a> <a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a> <a href="#">Justice et affaires intérieures(JAI)</a> <a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	Réunion <a href="#">2364</a> <a href="#">2329</a> <a href="#">2314</a> <a href="#">2312</a>	Date 28/06/2001 12/02/2001 30/11/2000 27/11/2000
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Affaires économiques et financières</a>	Commissaire	